19

Que la question soit renvoyée au chef de police et aux experts de la Ville et qu'un rapport soit fait pour la pro-chaine assemblée, à l'effet de constater si tous les échan-tillens non aviation de la libration et il est tillons son satisfaisants et selon l'échantillon étalon, et il est Résolu: En conséquence.

La question de promouvoir les assistants-détectives à la position de détectives de 2e classe, ayant été soumise,

Proposé par M. l'échevin Chaussé,

Que jusqu'à ce qu'il y ait un crédit de voter pour l'aug-mentation du nombre de détectives de 2e classe, que le titre de détectives de 2e classe soit donné aux assistantsdétectives suivants: Asst.-détectives Vie carbeau et Vincent, et il est Résolu: M. l'échevin Walsh dissident. Viens, McCall, Les-

Proposé par M. l'échevin Chaussé.

Que les assistants-détectives Connors, LeHuquet et Charbonneau soit aussi promu au grade de détective de 2e classe.

Proposé en amendement par M. l'échevin Marchand : Que cette motion soit amendée en remplaçant le nom LeHuquet par celui de Laberge et qu'ainsi amendée, ladite motion soit adoptée.

Proposé en amendement par M. l'échevin Walsh, Que les sept (7) assistants-détectives restant dans le bureau des détectives soient aussi créés détectives de 2e

Cet amendement étant mis aux voix, est perdue, le pro-poseur seul votant dans ce sens, et l'amendement principal, mis aux voix, est affirmativé sur la division suivante:

Pour: MM. les échevins Chaussé, Wilson, Paquin et Marchand—4.

Contre: MM. les échevins Walsh et Stearns—2.

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin Walsh, il est

Résolu: De demander l'opinion des avocats de la Ville au sujet de ces procédés, savoir, si ces positions sont éta-blies légalement, étant donné le fait qu'elles sont une augmentation du nombre des détectives de 2e classe, tel que voté par le Conseil dans ses estimés pour 1905, et, que conséquemment, il n'y a pas d'argent voté pour ladite augmentation.

-Le rapport du chef de police approuvant un acte de bravoure de la part de l'assistant-détective Viens et du constable Desmarteau, lors de l'arrestation du fameux

voleur Kelly, est soumis et lu.

Il est

Résolu: Unanimement, qu'à chacun soit décerné une médaille.

Le président dit qu'il avait été blâmé pour la part qu'il a prise dans l'affaire Côté et désire que le surintendant de police fasse un autre rapport à être annexé à un pre-mier rapport demandant la Commission d'accepter la résignation de Côté de la force municipale. Le surintendant de police, M. Campeau répond: Que, si au temps où la Commission a dégradé Côté, on lui avait demandé son opinion, il eût persisté dans son rapport demandant que la résignation de Côté dans la force municipale fut acceptée, mais, maintenant qu'il fait son devoir comme constable et que le rapport du capitaine sur Côté est élogieux, il pense que ce serait bien difficile de lui demander sa démission.

La Commission accepte et demande au surintendant de la police de mettre ses remarques par écrit, dans le rap-

port qui sera fait au Conseil de Ville.

-Le rapport du bureau des examinateurs est soumis et lu.

Sur proposition de M. l'échevin Saint-Denis, G. H. Hughes est nommé constable.

Sur proposition de l'échevin Walsh, James Corbett est

nommé constable.

Le président est autorisé à rencontrer James-J. Browne & Son, re station No 12 et voir aux meilleurs moyens à prendre pour obtenir le loyer de ladite station pour une autre année et faire rapport à cette Commission.

La même demande est faite à M. l'échevin Paquin, re logements au-dessus de la station No 15.

La résolution de la Commission des Finances, demandant à la police d'inspecter et surveiller les différents re-fuges de nuit et asiles de la Ville est renvoyée au surintendant de la police avec instructions, en conséquence.

Ajournement. JOHN-J. BARRY,

That the matter be referred to the Chief of Police and the City experts, and that a report be made for the next meeting stating if all samples are satisfactory and according to the standard sample, and it was

Resolved: Accordingly.

The question of promoting assistant-detectives to the position of 2d class detectives having been brought up.

It was moved by Ald. Chaussé,

That until there was an appropriation voted for an increase in the number of 2nd class detectives, that the following assistant-detectives be given the title of 2d class detectives: Asst.-det. Viens, McCall, Lescarbeau and Vincent. And it was

Resolved: Ald. Walsh dissenting

Moved by Ald. Chaussé:

That assit.-detectives Connors, LeHuquet and Charbonneau be also promoted as 2d class detectives.

Moved in amendment by Ald. Marchand:

That this motion be amended by replacing the name of LeHuquet by that of Laberge and that, thus amended, it be adopted.

Moved in sub-amendement by Ald. Walsh:

That the seven (7) assistant-detectives remaining in the detective bureau be also made 2d class detectives

This sub-amendment being put, it was lost, the mover alone voting in its favor—and the amendment being put, it was carried on the following division:

Yeas: Ald. Chaussé, Wilson, Paquin and Marchand-4. Nays: Walsh and Stearns-2.

So it was resolved accordingly. On motion of Ald. Walsh, it was

Resolved: To ask the opinion of the City Attorneys whether these positions are legally established, as they are an increase in the number of 2d class detectives as voted by Council in the appropriations for 1905; and, consequetly, no money is on hand to pay for said increases.

The report of the Chief of Police, commending an act of bravery on the part of asst.-detective Viens and const. Desmarteau in arresting a noted thief named Kelly, was submitted and read.

It was unanimously

Resolved: That each be given a medal.

The chairman said that he had been blamed for the part he took in the Côté matter and wished the supt. of Police to make a report-said report to be annexed to a former one asking the Committee to accept Côté's resignation from the force.

The supt. of Police, Mr. Campeau, answered that if, at the time that the Committee reduced Côté to the ranks, he had been asked his opinion on the matter, he would have persisted in his report asking that Côté's resignation from the force be accepted. But, now, that Côté was doing good duty as constable, and that the captain's report on Côté was good, he thought it would be rather hard to dismiss him.

The Committee agreed in this and asked that the supt. of Police put his remarks in writing in the report that will be made to the City Council.

The report of the Board of Examination was submitted and read.

On motion of Ald. St. Denis, G. H. Hughes was appointed constable.

On motion of Ald. Walsh, James Corbett was appointed constable.

The chairman was authorized to interview Messrs James-J. Browne & Son re No. 12 Station, and to see about the best means to take for renting the same another year and to report to th's Committee.

The same duty will be performed by Ald. Paquin re lodgings over No. 15 Station.

The resolution of the Finance Committee, asking that the police inspect and supervise the different refuges and asylums of the City was referred to the supt. of Police, with instructions accordingly.

Adjourned.

Secrétaire.

JOHN-J. BARRY, Secretary.